

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le mardi 29 août 2023 à 17 h 30, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville située au 362, rue Principale à Daveluyville

SONT PRÉSENTS : M. Mathieu Allard, maire  
Mme Nadia Leclerc, conseillère no 1  
M. Sébastien Bilodeau, conseiller no 2  
Mme Valérie Loiselle, conseillère no 3  
M. Alain Raymond, conseiller no 4  
Mme Carole-Anne Provencher, conseillère no 5  
Mme Christine Gentes, conseillère no 6

La directrice générale, trésorière adjointe et greffière adjointe, Mme Tammy Voyer assiste à la séance.

Ouverture de l'assemblée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

**2023-08-154**  
Adoption de l'ordre du jour

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

**2023-08-155**  
Adjudication du soumissionnaire – travaux d'infrastructures (travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts) sur la 2e rue et 3e rue pour une somme n'excédant pas 2 970 000 \$

**CONSIDÉRANT QUE** le 12 avril 2023, la Ville de Daveluyville a adopté le règlement d'emprunt intitulé « Règlement numéro 108 relatif à la dépense et l'emprunt concernant des travaux d'infrastructures (travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts) sur la 2<sup>e</sup> Rue et 3<sup>e</sup> Rue pour une somme n'excédant pas 2 970 000 \$. »;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Daveluyville a procédé à un appel d'offres public par le biais du service électronique SÉAO pour les travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissionnaires suivants ont déposé une soumission à la date et heure prévues à l'appel d'offres :

- T.G.C. inc. au montant de 2 731 028,49 \$, avant taxes;
- L4 Construction inc. au montant de 3 297 786,75 \$, avant taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, toutes les soumissions se sont avérées conformes aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **D'**accorder le contrat pour les travaux d'infrastructures (travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts) sur la 2<sup>e</sup> Rue et 3<sup>e</sup> Rue à l'entreprise T.G.C. inc. au montant de 2 731 028,49 \$, avant taxes;
- 2- **QUE** les deniers requis aux fins de cette dépense ainsi que les frais inhérents reliés à ses travaux, soient puisés à même le règlement d'emprunt no. 108;
- 3- **D'**autoriser le maire et/ou la directrice générale à signer tous documents relatifs pour l'exécution des travaux;
- 4- **D'**autoriser la trésorière à faire les déboursés en conséquence.

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée lors de la période prévue à cet effet.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2023-08-156**

Levée de  
l'assemblée

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 17h38.

---

Mathieu Allard  
Maire

---

Tammy Voyer  
Directrice générale et greffière  
adjointe